



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

GROUPEMENT DE COMMANDES

BARTENHEIM, BLOTZHEIM, BUSCHWILLER, GEISPITZEN, HEGENHEIM, HELFRANTZKIRCH, HESINGUE, KAPPELEN, KEMBS, KNÆRINGUE, KÖETZINGUE, LANDSER, MAGSTATT-LE-BAS, MAGSTATT-LE-HAUT, RANSPACH-LE-BAS, RANSPACH-LE-HAUT, RANTZWILLER, ROSENAU, SCHLIERBACH, SIERENTZ, STEINBRUNN-LE-HAUT, STETTEN, VILLAGE-NEUF, WAHLBACH, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Représentée par son Président,
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui
Les membres du groupement de commandes sont : Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Geispitzen, Hégenheim, Helfrantzkirch, Hésingue, Kappelen, Kembs, Knœringue, Kœtzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-Le-Haut, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Rantzwiller, Rosenau, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Village-Neuf, Wahlbach, SAINT-LOUIS Agglomération

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Accord-cadre de fourniture d'énergie - Gaz naturel et Electricité.

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Type d'accord-cadre : Accord-cadre de fournitures et services

Publication au JOUE : OUI



Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

La présente consultation concerne la fourniture d'énergie, gaz naturel et électricité active, avec acheminement, ainsi que la responsabilité d'équilibre, le mécanisme de capacité, les CEE, avec les services associés pour différents points de livraison allotés pour plusieurs communes membres de SAINT-LOUIS Agglomération ainsi que Saint-Louis Agglomération elle-même pour ses équipements.

Pour chaque lot, l'accord-cadre sera exécuté au moyen de marchés subséquents conclus dans le respect des dispositions des articles R. 2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique, pour un prix unique appliqué aux quantités réellement livrées.

L'accord-cadre a vocation à couvrir non seulement les points de livraison existants, mais aussi les points de livraison que les membres du groupement envisagent de rattacher en cours d'exécution

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot.

Code NUTS : FRF12

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
09123000-7	Gaz naturel
31682000-0	Approvisionnement en électricité

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Accord-cadre couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Accord-cadre divisé en lots : OUI

La consultation est allotie selon ce qui suit :

		Volumes estimés	
LOT 1	ELECTRICITE	71 Sites HTA - BT \geq 36 KVa	9200 MWh/an
LOT 2	ELECTRICITE	118 Sites BT 3 - 36 KVa /Br provisoire	944 MWh/an
LOT 3	ELECTRICITE	135 Sites BT 3 - 36 KVa Eclairage Public	2025 MWh/an
LOT 4	GAZ NATUREL	89 Sites T2/T3 zone GRDF	1085 MWh/an
LOT 5	GAZ NATUREL	30 Sites T2/T3 zone VEOLIA	3300 MWh/an

L'accord-cadre est décomposé en 5 lots.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul ou pour plusieurs lots.



La consultation aboutira à la conclusion de cinq accords-cadres multi-attributaires (un pour chaque lot), selon les dispositions de l'article R.2162-10 du Code de la Commande Publique.

Chaque lot sera conclu avec au moins 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres), sans montant minimum et sans montant maximum, conformément à l'article R2162-4 3° du Code de la Commande Publique.

Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :

- Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, en ce qui concerne la partie services uniquement, en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée de l'accord-cadre :

L'accord cadre est conclu pour quatre (4) ans à compter de sa date de notification.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique ;
- Modalités de paiement : virement administratif ;
- Délai global de paiement : 30 jours ;
- Modalités de financement : les prestations sont financées par les membres du groupement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Chaque accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat.



- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- **Pour les lots électricité uniquement (1,2,3) :** La copie de l'autorisation de fourniture d'électricité ou copie de la demande d'autorisation délivrée par le ministère, en cours de validité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
- **Pour les lots gaz naturel uniquement (4 et 5) :** La copie de l'autorisation de fourniture de gaz ou copie de la demande d'autorisation délivrée par le ministère, en cours de validité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
- Les certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Organisation et qualité de la relation commerciale	40 %
2	Modalités de gestion du marché	40 %
3	Coût : architecture du prix unitaire de l'énergie	20 %

Date limite de réception des offres : Lundi 17 août 2020 à 12h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
6 mois à compter de la date limite de remise des offres.



Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Type de procédure :

Il s'agit d'un appel d'offre ouvert soumis aux dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Pendant la durée de l'accord-cadre, et pour chaque lot, les marchés subséquents sont attribués après mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre. La mise en concurrence intervient à la survenance du besoin.

Le détail des modalités de passation des marchés subséquents est précisé dans le CCAP.

Précisions concernant les critères d'attribution des offres :

➤ Critère « Organisation et qualité de la relation commerciale » - 40 %

L'organisation et la qualité de la relation commerciale seront notées globalement sur 100 points et appréciées au regard des informations contenues dans le mémoire technique du candidat, selon ce qui suit :

Éléments de notation	Note
Pertinence du suivi d'exécution personnalisé	50 points
Relation avec le gestionnaire de réseau	25 points
Modèle de rapport annuel / feuillet de gestion	25 points
Total	100 points

➤ Critère « Modalités de gestion de l'accord-cadre » - 40 %

Les modalités de gestion de l'accord-cadre seront notées globalement sur 100 points et appréciées au regard des informations contenues dans le mémoire technique du candidat, selon ce qui suit :

Éléments de notation	Note
Moyens mis en place chez le fournisseur pour garantir une facturation conforme	50 points
Moyens et délais mis en place pour traiter les erreurs de facturation	25 points
Fonctionnalités de l'outil informatique	25 points
Total	100 points



➤ **Critère « Coût : Architecture du prix unitaire de l'énergie » - 20 %**

Le critère de Coût : l'Architecture du prix unitaire de l'énergie, sera noté globalement sur 100 points et apprécié au regard des informations contenues dans le mémoire technique du candidat, selon ce qui suit :

Eléments de notation	Note
Descriptif de l'élaboration du prix : Prix moyen unique, ferme non actualisable, non révisable	25 points
Descriptif de l'élaboration du prix : Prix moyen unique indexé, actualisable, revalorisable, sur demande du coordonnateur	25 points
Services associés du suivi, conseils et optimisation des composantes tarifaires des gestionnaires de réseaux	25 points
Coûts, taxes, charges, certificats, contributions, et mécanismes facturés à l'euro/l'euro selon les modalités réglementaires applicables	25 points
Total	100 points

La note finale de l'offre correspondra à la somme des notes pondérées de chaque critère.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications).

Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.



La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 30 juin 2020

